



## MANAGEMENT DES STRUCTURES POUR PERSONNES AGEES

Année :

### Projet d'établissement en soins gériatriques - FORMATION

Réf. : MGTEP01A



## Compétences Visées

Accompagner les différents acteurs impliqués dans l'élaboration et la rédaction du projet d'établissement.

## Objectifs, Contenus

### Initier la démarche d'élaboration

- Les finalités du projet d'établissement et ses spécificités gériatriques.
- L'articulation avec la certification, les évaluations interne et externe.
- La démarche participative : comité de pilotage, groupes de travail et ateliers.
- Les modes de participation des usagers.
- La définition des valeurs et des principes d'intervention.
- Les documents supports du projet d'établissement.
- Les filières et les réseaux de soins.
- Les recommandations de bonnes pratiques (ANESM/HAS).
- Le CPOM.
- Le calendrier des étapes de réalisation.

### Organiser le diagnostic nécessaire à l'identification des orientations

- Les apports de la Stratégie Nationale de Santé et de la loi de santé de 2016.
- Le projet d'établissement dans un GHT.
- La recherche d'expertises complémentaires et les champs de mutualisation.
- La notion de parcours de santé.
- Les données démographiques, sociales, épidémiologiques et le maillage de l'offre de soins sur le territoire.
- Les données médicales.
- Les conventions et contrats.
- Les produits des évaluations et les axes de développement.
- Le bilan social et ses indicateurs.

### Définir les axes de développement du projet et ses objectifs

- La définition stratégique de l'établissement dans son environnement.
- La priorisation des orientations.
- La déclinaison des axes stratégiques en objectifs opérationnels.
- La réalisation des fiches-actions.

### Élaborer les différents volets du projet d'établissement

- Les volets : projet médical, projet de soins, projet d'animation, projet social, projet des fonctions logistiques, projet qualité.
- Les indicateurs de performance et de suivi.

### Évaluer le budget et organiser la mise en oeuvre et le suivi du projet

- L'identification des ressources et des investissements.
- Le suivi du plan d'actions et les liens avec la démarche qualité.

## Personnes concernées

Tout professionnel en structure médicosociale participant à l'élaboration du projet d'établissement.

## Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

## Méthode

- Projet d'établissement.
- Accompagnement professionnel.

## Valeur ajoutée de la formation

L'accompagnement permet l'implication de tous les acteurs dans la réalisation du projet d'établissement pour les 5 ans à venir et une meilleure compréhension de l'environnement et des enjeux. Une large place est donnée aux professionnels, aux représentants des usagers et aux usagers.

## Prérequis

» Aucun

## Dispositif D'évaluation

### L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

## À noter

### Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médicosociale. Art. 8 et 12.
- Décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'Action sociale et des familles, art.24.

### Voir aussi

- [Évaluation Externe des structures médicosociales et sociales](#)
- [Thérapies Non-Médicamenteuses \(TNM\) : les fondamentaux](#)
- [Alzheimer en EHPAD : unités protégées](#)